

**Centre
de services scolaire
de la Capitale**

Québec 

**CAHIER DES COMITÉS
2022-2023**

Secrétariat général – MÀJ novembre 2022

TABLE DES MATIERES

COMITÉS DE GOUVERNANCE	4
Conseils d'établissement	4
Conseil d'administration.....	5
Comité de parents	7
Comité de gouvernance et d'éthique	8
Comité de vérification	9
Comité des ressources humaines.....	10
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	11
Comité d'évaluation du rendement du directeur général.....	12
COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF	13
Comité de coordination.....	13
Comité consultatif de gestion.....	14
Comité sectoriel du primaire	15
Comité sectoriel du secondaire	16
Comité sectoriel de l'éducation des adultes.....	17
Comité sectoriel de la formation professionnelle	18
COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE	19
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	19
Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	20
Comité de participation des enseignants commission (CPEC).....	21
Comité consultatif de transport des élèves	22
Comité sur la santé et sécurité au travail.....	23
Comité sur le programme d'aide aux employées et employés (PAE)	24
Comités des relations de travail.....	25
Comité de perfectionnement.....	26
Comité de répartition des ressources	27
Comité de répartition des ressources (suite)	28
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	29
COMITÉS DE TRAVAIL.....	30

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPUI)	30
Comité tactique des technologies de l'information et des communications (TACTIC)	31
Comité stratégique des technologies de l'information et des communications (STRATIC).....	32
Comité aviseur sur la sécurité informationnelle (CASI).....	33
Comité d'étude d'une demande de révision de décision.....	34
AUTRES DÉLÉGATIONS	35
Délégation officielle à l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec	35

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Conseils d'établissement

Détenteur des documents officiels : L'école ou le centre gère les rapports annuels, les procès-verbaux et les documents déposés pour l'année en cours et les rend disponible sur son site Web. L'année suivante, elle transfère ces documents au Secteur de la gestion documentaire et archives du Secrétariat général.

(L.I.P.)

74. Le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation.

Pour l'exercice de ces fonctions, le conseil d'établissement s'assure de la participation des personnes intéressées par l'école.

À cette fin, il favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, le directeur de l'école, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et les représentants de la communauté, ainsi que leur participation à la réussite scolaire des élèves.

109. Le conseil d'établissement détermine les orientations et le plan d'action du centre, voit à leur réalisation et procède à leur évaluation périodique.

Pour l'exercice de ces fonctions, le conseil d'établissement s'assure de la participation des personnes intéressées par le centre.

À cette fin, il favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, le directeur du centre, les enseignants, les autres membres du personnel du centre et les représentants de la communauté.

Composition

Pour plus d'information concernant la composition des conseils d'établissement du CSSC et la durée du mandat des membres, veuillez vous référer aux [Règles de fonctionnement sur la composition du conseil d'établissement](#).

Rencontres

Au moins cinq (5) rencontres par année

68. Les séances du conseil d'établissement sont publiques; toutefois, un huis clos peut être décrété afin d'étudier tout sujet pouvant causer préjudice à une personne.

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

(L.I.P.)

113. Un centre de services scolaire est une personne morale de droit public.

Composition

Administration

143. Un centre de services scolaire francophone est administré par un conseil d'administration composé des 15 membres suivants :

- 1° cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, qui sont membres du comité de parents et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, représentant chacun un district;
- 2° cinq membres du personnel du centre de services scolaire, dont un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'un établissement d'enseignement et un membre du personnel d'encadrement;
- 3° cinq représentant de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire soit :
 - a) Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - b) Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - c) Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
 - d) Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - e) Une personne âgée de 18 à 35 ans.

162. Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

À moins que les règles de fonctionnement n'en disposent autrement, l'ordre du jour d'une séance et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance.

Délégation de pouvoirs

174. Le conseil d'administration du centre de services scolaire peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre.

Les fonctions et pouvoirs ainsi délégués s'exercent sous la direction du directeur général.

Le conseil d'administration du centre de services scolaire peut également déléguer certaines fonctions et certains pouvoirs à un conseil d'établissement au comité de répartition des ressources ou au comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Membres

- Présidence : **Lydie Pincemin**
- Vice-Présidence : **Patrick Gravel**

Cinq (5) membres parents :

- District 1 : **André Nicodème Berlin Takoudjou (B-068)** (mandat jusqu'en 2023)
- District 2 : **Patrick Gravel (B-065)** (mandat jusqu'en 2023)
- District 3 : **Lydie Pincemin (B-025)** (mandat jusqu'en 2023)
- District 4 : **Katie Dubois-Cousineau (B-056)** (mandat jusqu'en 2025)
- District 5 : **Cléopha Akitegetse (B-039)** (mandat jusqu'en 2025)

Cinq (5) membres du personnel :

- Un membre représentant le personnel enseignant : **Steeve Guérard (B-075)**
(mandat jusqu'en 2023)
➤ Substitut : **Poste vacant**
- Un membre du personnel professionnel non enseignant : **Nadine Vézina (B-013)**
(mandat jusqu'en 2025)
➤ Substitut : **Poste vacant**
- Un membre du personnel de soutien : **Magalie Delvaux (B-006)**
(mandat jusqu'en 2025)
➤ Substitut : **Poste vacant**
- Une direction d'établissement d'enseignement : **Laurie L'Hérault (B-065)**
(mandat jusqu'en 2023)
➤ Substitut : **Poste vacant**
- Une direction des services administratifs : **Marc Drolet**
(mandat jusqu'en 2023)
➤ Substitut : **Poste vacant**
- Une direction des services administratifs (sans droit de vote) : **Francis Bélanger**

Cinq (5) membres de la communauté :

- Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : **Audrey Marquis**
(mandat jusqu'en 2023)
- Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : **Frédéric Villeneuve**
(mandat jusqu'en 2023)
- Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel : **Patricia Cruz**
(mandat jusqu'en 2025)
- Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : **Grégory Pélissier**
(mandat jusqu'en 2025)
- Une personne âgée de 18 à 35 ans : **Christian Jaouich**
(mandat jusqu'en 2023)

Rencontres

- ☉ 30 août 2022
- ☉ 26 septembre 2022 (si 2^e séance cooptation)
- ☉ 15 novembre 2022
- ☉ 24 janvier 2023
- ☉ 7 février 2023 (extra)
- ☉ 14 mars 2023
- ☉ 4 avril 2023 (extra)
- ☉ 16 mai 2023
- ☉ 13 juin 2023 (séance de cooptation)

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité de parents

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

(L.I.P.)

189. Est institué dans chaque centre de services scolaire un comité de parents composé des personnes suivantes:

- 1° un représentant de chaque école, élu par l'assemblée des parents conformément au deuxième alinéa de l'article 47;
- 2° un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage désigné, parmi les parents membres de ce comité, par ceux-ci.

192. Le comité de parents a pour fonctions :

- 1° de valoriser d'éducation publique auprès de tous les parents d'un élève fréquentant une école du centre de services scolaire;
- 2° de proposer au centre de services scolaire des moyens pour soutenir l'engagement des parents dans leur rôle auprès de leur enfant afin de valoriser leur réussite éducative;
- 3° de proposer au centre de services scolaire des moyens destinés à favoriser les communications entre les parents et les membres du personnel de l'école;
- 4° de promouvoir la participation des parents aux activités de l'école et du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire;
- 5° de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, notamment les besoins de formation, identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 6° d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières;
- 7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

Composition (Comité exécutif du comité de parents)

Présidence :	Julie Gagné
Vice-présidence pour le primaire :	Jean-Philippe Chartré
Vice-présidence pour le secondaire :	<i>(sera nommé le 23 novembre 2022)</i>
Trésorière :	Jennifer Dupont
Responsable des communications :	Priscilla Angers
Déléguée 1 à la FCPQ :	Jacinthe Malo
Parents siégeant au CA du CSS :	André Nicodème Berlin Takoudjou
	Katie Dubois
	Cléophaçe Akitegetse

Assemblées générales du comité de parents

Les mercredis suivants, à 19 h 30

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| ☞ 4 octobre 2022 (élections) | ☞ 22 février 2023 |
| ☞ 19 octobre 2022 | ☞ 22 mars 2023 |
| ☞ 23 novembre 2022 | ☞ 26 avril 2023 |
| ☞ 14 décembre 2022 | ☞ 24 mai 2023 |
| ☞ 25 janvier 2023 | ☞ 14 juin 2023 |

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité de gouvernance et d'éthique

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

(L.I.P.)

193.1 Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.

Résolutions :

CC : 16/09/09

CC : 128/05/09

CC : 129/05/09

Composition

- Administrateur(s) : **Audrey Marquis**
(mandat jusqu'en 2023)
Christian Jaouich
(mandat jusqu'en 2023)
Marc Drolet
(mandat jusqu'en 2023)

- Personnes ressources : **Pierre Lapointe**, directeur général
Érick Parent, secrétaire général

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h à 19 h.

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité de vérification

Détenteur des documents officiels : Services des ressources financières

(L.I.P.)

193.1 Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière

Selon les règles de régie interne du comité : le mandat des membres est de 2 ans.

Composition

- Administrateur(s) :
(sera nommé le 15 novembre 2022)
(sera nommé le 15 novembre 2022)
(sera nommé le 15 novembre 2022)

- Personnes ressources : **François Légaré**, directeur général adjoint aux affaires administratives
Marc Drolet, directeur des Services des ressources financières
Vérificateur externe (sur demande)

Rencontres

Aux dates suivantes, à 14 h :

- ☉ 10 novembre 2022
- ☉ 23 février 2023
- ☉ 4 mai 2023

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité des ressources humaines

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

(L.I.P.)

193.1 Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

Composition

- Administrateur(s) : **Laurie L'Héroult**
(mandat jusqu'en 2023)
Audrey Marquis
(mandat jusqu'en 2023)
(sera nommé le 15 novembre 2022)
(mandat jusqu'en 20XX)

- Personnes ressources : **Mireille Dion**, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Nancy Paquet, directrice des Services des ressources humaines

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h à 19 h.

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

(Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone)

- 26 Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone]

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1. Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. Elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux de ces trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Composition

Présidence : *(sera nommé le 15 novembre 2022)*
(mandat jusqu'en 20XX)

Membres : *(sera nommé le 15 novembre 2022)*
(mandat jusqu'en 20XX)
(sera nommé le 15 novembre 2022)
(mandat jusqu'en 20XX)

➤ Personne ressource : **Érick Parent**, secrétaire général

Rencontres

À déterminer.

COMITÉS DE GOUVERNANCE

Comité d'évaluation du rendement du directeur général

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Mandat

Évaluer le rendement du directeur général du Centre de services scolaire de la Capitale en utilisant, avec certaines adaptations, les *Lignes directrices pour la gestion de la performance des directrices générales et des directeurs généraux des centres de services scolaires du Québec* développées par la Fédération des centres de services du Québec (CSSQ).

Rendre compte de l'évaluation de la performance du directeur général par le biais d'un rapport verbal d'appréciation présenté lors d'une séance du conseil d'administration au terme de la démarche.

Résolutions :

CC : 68/12/08

CA : 28/11/21

Composition

- Membres du comité des ressources humaines ne faisant pas partie du personnel : **Audrey Marquis**
(sera nommé le 15 novembre 2022)
- La présidence du conseil d'administration : **Lydie Pincemin**
- Un parent administrateur: **Patrick Gravel**

Rencontres

Une (1) rencontre par année.

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité de coordination

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

Mandat

Favoriser une meilleure coordination de l'action des services dans la réponse constante qui doit être assurée aux besoins exprimés par les diverses instances du Centre de services scolaire, de même que dans la préparation des projets qui doivent être présentés au comité consultatif de gestion;

Exercer une fonction de conseil auprès du directeur général pour tout projet à être soumis soit au comité consultatif de gestion, soit au conseil d'administration;

Exercer une fonction de gérance pour ce qui touche les aspects d'organisation relatifs aux centres administratifs et aux affaires ne concernant pas la vie de l'école ou du centre.

Composition

- Les directions de service :
Marc Drolet
Éric Fortin
Mélanie Rhainds
Francis Bélanger
Nancy Paquet

- Le secrétaire général : **Érick Parent**
- La directrice générale adjointe aux affaires éducatives : **Mireille Dion**
- Le directeur général adjoint aux affaires administratives : **François Légaré**
- Le directeur général : **Pierre Lapointe**

Rencontres

Les mardis suivants : (sauf lorsque précisé autrement)

- ⇒ 15 août 2022 (*lundi*)
- ⇒ 6 septembre 2022
- ⇒ 4 octobre 2022
- ⇒ 18 oct. 2022
- ⇒ 1^{er} nov. 2022
- ⇒ 6 déc. 2022
- ⇒ 16 janv. 2023 (*lundi*)
- ⇒ 31 janvier 2023
- ⇒ 21 février 2023
- ⇒ 21 mars 2023
- ⇒ 11 avril 2023
- ⇒ 2 mai 2023
- ⇒ 23 mai 2023
- ⇒ 6 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité consultatif de gestion

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

(L.I.P.)

183. Le Centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre et des membres du personnel cadre de la commission scolaire.

Les directeurs d'école et les directeurs de centre doivent être majoritaires à ce comité.

Mandat

Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du Centre de services scolaire (articles 96.25 et 110.13 de la LIP);

Participer à la détermination des orientations et des objectifs à proposer au Centre de services scolaire;

Mettre sur pied, s'il y a lieu, des comités ponctuels en rapport avec les objets énoncés au 1^{er} alinéa;

Participer à l'élaboration des ordres du jour des rencontres du comité consultatif de gestion;

Proposer toute mesure propre à améliorer la gestion du Centre de services scolaire dans le cadre de l'élaboration et de la modification des politiques et des règlements;

Former des comités sectoriels de travail sous la responsabilité des directeurs de service. Ces comités sectoriels fonctionnent selon trois volets:

- Volet de **consultation** dans lequel le comité soumet son avis au comité consultatif de gestion le cas échéant, pour tout dossier ayant des incidences sur l'ensemble de l'organisation;
- Volet d'**information et d'expertise** dans lequel le comité échange et diffuse l'information pertinente;
- Volet de **concertation et de décision**, dans lequel le comité se concerta ou prend des décisions pour des dossiers spécifiques à chaque secteur, dans le respect de l'autonomie de chaque école ou centre défini par la Loi.

Ces comités exercent leur mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Rencontres

Les mardis suivants, à 8 h 30 : (réserver toute la journée)

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| ⇒ 16 août 2022 | ⇒ 7 février 2023 |
| ⇒ 13 septembre 2022 | ⇒ 28 février 2023 |
| ⇒ 22 sept. 2022 (<i>élargi</i>) | ⇒ 28 mars 2023 |
| ⇒ 11 octobre 2022 | ⇒ 18 avril 2023 |
| ⇒ 8 novembre 2022 | ⇒ 9 mai 2023 |
| ⇒ 13 décembre 2022 | ⇒ 13 juin 2023 |
| ⇒ 17 janvier 2023 | |

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité sectoriel du primaire

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Secteur

Écoles primaires

Participants

- Les directions ou les directions adjointes d'école primaire
- L'équipe de direction des services éducatifs

Rencontres

Les jeudis suivants : sauf lorsque précisé autrement (réserver toute la journée)

- ☞ 18 août 2022
- ☞ 15 septembre 2022
- ☞ 20 octobre 2022
- ☞ 10 novembre 2022
- ☞ 8 décembre 2022
- ☞ 26 janvier 2023
- ☞ 16 février 2023
- ☞ 16 mars 2023
- ☞ 20 avril 2023
- ☞ 18 mai 2023
- ☞ 15 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité sectoriel du secondaire

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Secteur

Écoles secondaires

Participants

- Les directions ou les directions adjointes d'école secondaire
- L'équipe de direction des services éducatifs

Rencontres

Les jeudis suivants : sauf lorsque précisé autrement (réserver toute la journée)

- ☞ 17 août 2022
- ☞ 8 septembre 2022
- ☞ 6 octobre 2022
- ☞ 3 novembre 2022
- ☞ 1^{er} décembre 2022
- ☞ 19 janvier 2023
- ☞ 2 février 2023
- ☞ 2 mars 2023
- ☞ 6 avril 2023
- ☞ 4 mai 2023
- ☞ 8 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité sectoriel de l'éducation des adultes

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Secteur

Éducation des adultes

Participants

- Les directions ou les directions adjoints de centre
- La directrice adjointe des Services éducatifs, secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (animation) **Nancy Fillion**

Rencontres

Les mercredis suivants : (réserver toute la journée)

- ☞ 31 août 2022
- ☞ 5 octobre 2022
- ☞ 2 novembre 2022
- ☞ 7 décembre 2022
- ☞ 25 janvier 2023
- ☞ 1^{er} mars 2023
- ☞ 5 avril 2023
- ☞ 3 mai 2023
- ☞ 14 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Comité sectoriel de la formation professionnelle

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Ce comité exerce son mandat dans le cadre défini par le champ de compétence et mandat du comité consultatif de gestion et dans le respect de l'autonomie des écoles et des centres, définie par la LIP.

Mandat

Favoriser la circulation de l'information, la concertation et le ressourcement mutuel;

Prendre certaines décisions sectorielles, d'intérêt commun, lors des rencontres de ces comités;

Traiter tant des dossiers à caractère pédagogique que ceux à caractère administratif d'intérêt commun.

Secteur

Formation professionnelle

Participants

- Les directions ou les directions adjoints de centre
- La directrice adjointe des Services éducatifs, secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (animation) **Nancy Fillion**

Rencontres

Les mercredis suivants : (réserver toute la journée)

- ☉ 7 septembre 2022
- ☉ 19 octobre 2022
- ☉ 23 novembre 2022
- ☉ 1^{er} février 2023
- ☉ 22 mars 2023
- ☉ 26 avril 2023
- ☉ 7 juin 2022

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

(L.I.P.)

185. Le Centre de services scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

186. Le conseil d'administration détermine le nombre de représentants de chaque groupe.

Les représentants des parents doivent y être majoritaires.

Responsabilité du comité consultatif

187. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions:

- de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Le comité peut aussi donner son avis au Centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Composition

- De parents de ces élèves, désignés par le comité de parents
- De représentants des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien, désignés par les associations qui les représentent auprès du Centre de services scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves :
 - Personnel enseignant : **Marlène Barras**
À déterminer
 - Personnel professionnel : **Marie-Hélène Berthiaume**
Anne-Josée Meunier
 - Personnel de soutien : **Poste vacant**
Poste vacant
- De représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil d'administration après consultation de ces organismes
- D'une (1) direction d'école désignée par le directeur général : **Mylène Desbiens**
- Du directeur général ou de son représentant : **Hélène Laberge**, représentante
(participe aux séances du comité sans le droit de vote)

Rencontres

Six (6) rencontres par année.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Mandat

Faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre le Centre de services scolaire et les écoles;

Faire des recommandations sur l'élaboration et la révision de la politique du Centre de services scolaire relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Faire des recommandations sur les modalités d'intégration et les services d'appui ainsi que sur les modalités de regroupement dans les classes spéciales;

Faire des recommandations quant à la mise en œuvre de la politique du Centre de services scolaire notamment sur les modèles d'organisation des services;

Faire des recommandations sur le formulaire prévu à la clause 8-9.07 de la convention collective;

Faire le suivi de l'application de l'annexe XLII;

Traiter de toute problématique référée par les parties.

Composition

- Deux (2) représentants du comité consultatif de gestion :
 - Un (1) représentant du secteur primaire : **Catherine Bégin**
 - Un (1) représentant du secteur secondaire : **Laurie L'Hérault**
- La directrice adjointe de l'adaptation scolaire et des services complémentaires : **Hélène Laberge**
- La directrice des Services éducatifs : **Mélanie Rhains**
- Quatre (4) représentants des enseignants :
François Bernier
Frédéric Ste-Croix-Lévesque
Jonathan Vaillancourt
Poste vacant

Rencontres

Six (6) rencontres par année.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité de participation des enseignants commission (CPEC)

Détenteur des documents officiels : Services éducatifs

Reconnaissance

Le Centre de services scolaire et le syndicat reconnaissent le CPEC comme étant le mécanisme officiel de participation des enseignantes et enseignant au niveau du Centre de services scolaire.

Mandat

Le Centre de services scolaire et le syndicat conviennent que les objets suivants doivent être soumis à la participation du CPEC

- Ceux référés par l'article 244 ou tout autre article pertinent de la LIP;
- Ceux référés par l'entente nationale ou locale;
- Ceux à caractère pédagogique qui dépassent le cadre de l'école;
- L'élaboration des politiques ou règlements à caractère pédagogique ou administratif (ayant une incidence sur la tâche des enseignantes et des enseignants) et les règles d'application de ces politiques et de ces règlements.

Membres

PARTICIPATION PATRONALE

- Secteur des jeunes
Mélanie Rhainds
Marie-Josée Bouchard
 - Deux (2) représentants du secteur primaire :
Caroline Blais
Alexandra Guay
 - Deux (2) représentants du secteur secondaire :
Monique Drolet
Dany Roux
- Secteur de l'éducation des adultes
Johanne Bissonnette
Josée Tremblay
- Secteur de la formation professionnelle
Mathieu Bilodeau
Nancy Fillion
Rémi Veilleux

PARTICIPATION DES SYNDICATS

- Personnel enseignant :
 - Secteur des jeunes
François Bernier
Érik Viens
Marie-Hélène Laverdière
Martin Ouellet
Cathy Maheux
Thais Mirceta
 - Substituts : *Cindy Ouellet (primaire)*
Nathalie Deschênes (sec.)
- Secteur de l'éducation des adultes
Catherine Duchaine
- Secteur de la formation professionnelle
Yves Baribeau
Sophie Ferguson
Richard Vachon

Rencontres

Six (6) rencontres par année sont prévues.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité consultatif de transport des élèves

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires administratives

(L.I.P.)

188. Chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Mandat

Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire, notamment sur la planification, la coordination, le financement et l'administration de ce transport;

Donner son avis sur toute question relative au transport scolaire du centre de services scolaire et sur les modalités d'octroi de contrats de transport scolaire, avant que le centre de services scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi.

Composition

- Le directeur général adjoint aux affaires administratives : **François Légaré**
- Les responsables des services du transport : **Mélanie Rhainds**
Mario Levasseur
- Deux (2) représentants du conseil d'administration : **André Nicodème Berlin Takoudjou**
(mandat jusqu'en 2023)
Christian Jaouich
(mandat jusqu'en 2023)
- Un (1) représentant du comité consultatif de gestion : **Alain Gagnon**
- Un (1) représentant du R.T.C. : **Olivier Pignac-Robitaille**
- Un (1) représentant du comité de parents : **Patrice Tremblay**
 - Substitut : **Jean-François Leblond**

Rencontres

Trois (3) rencontres par année : Le lundi, de 17 h 30 à 19 h.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité sur la santé et sécurité au travail

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

Mandat

Échanger et diffuser de l'information sur les questions touchant l'exécution du programme de santé et de sécurité au sein du Centre de services scolaire de la Capitale;

Donner des conseils et fournir une orientation au Centre de services scolaire en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique, des normes, des directives et des procédures de santé et de sécurité au travail;

Recevoir et étudier les informations statistiques produites par les Services des ressources humaines;

Recommander les programmes de formation et d'information en matière de santé et de sécurité du travail;

Prendre connaissance des accidents et recommander des actions s'il y a lieu.

Composition

- Un (1) représentant des Services des ressources humaines : **Mathieu Verville**
- Un (1) représentant des Services des ressources matérielles : **Éric Fortin**
- Deux (2) représentants du comité consultatif de gestion :
 - Secteur primaire : **Stéphanie Bédard
Valérie Bilodeau
Christine Fortier**
 - Substitut :
- Un (1) représentant du personnel enseignant : **Jonathan Vaillancourt**
- Un (1) représentant du personnel professionnel : **Sarah-Émilie Labonté
(Substitut : Claudine Blouin)**
- Un (1) représentant du personnel de soutien : **Pierre Imbeault**

Rencontres

Trois (3) rencontres par année sont prévues.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité sur le programme d'aide aux employées et employés (PAE)

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

Mandat

Proposer des activités de gestion, de promotion et d'évaluation dans le cadre de la politique d'aide.

Composition

- Un (1) représentant des Services des ressources humaines : **Mathieu Verville**
- Un (1) représentant par association ou syndicat (via CRT) :
 - Personnel enseignant : **François Bernier**
 - Personnel professionnel : **Mario Tessier**
 - Personnel de soutien : **Pierre Imbeault**
 - Personnel d'encadrement : **Francine Cantin**

Rencontres

Deux (2) rencontres par année sont prévues.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comités des relations de travail

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

PARTICIPATION PATRONALE

- CRT - Personnel professionnel
Marie-Eve Jacques
 - Un (1) représentant du secteur primaire :
Marie-Claude Huard
 - Un (1) représentant d'un autre secteur :
Marilou Simard
- CRT - Personnel de soutien
Pierre D'Amours
 - Un (1) représentant du secteur primaire :
Martin Auger
 - Un (1) représentant d'un autre secteur :
Isabelle Desmeules
- Le personnel cadre

PARTICIPATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

- Le personnel professionnel
Martin Baril
Julie Gobeil
Marie-Soleil Touchette
- Le personnel de soutien
Julie Duperré
Sophie Pelletier
Louis-Philippe Tremblay
- Le personnel cadre

Réf. Politique de gestion des cadres

Rencontres

Dix (10) rencontres par année sont prévues.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité de perfectionnement

Détenteur des documents officiels : Services des ressources humaines

PARTICIPATION PATRONALE

- Le personnel d'encadrement
(administrateurs)

Réf. Politique de gestion des cadres

- Le personnel d'encadrement des écoles

Réf. Politique de gestion des cadres

- Le personnel enseignant

Mélanie Boisselle

Marie-Josée Bouchard

- Un (1) représentant du secteur primaire :

Sonia Doucet

- Un (1) représentant du secteur secondaire :

Élizabeth Fortin

- Le personnel professionnel

Crystel Turcotte

- Un (1) représentant du secteur primaire :

Christian Faucher

- Le personnel de soutien

Crystel Turcotte

- Un (1) représentant du secteur primaire :

Sylvianne Dupont

- Un (1) représentant du secteur secondaire :

Josée Tremblay

PARTICIPATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

- Le personnel d'encadrement
(administrateurs)

- Le personnel d'encadrement des écoles

- Le personnel enseignant

François Bernier

Isabelle Forget

Félix Désautels

À déterminer

(Substitut : Nathalie Deschênes)

- Le personnel professionnel

Marie-Hélène Ouellet

Sophie Rainville

Andréa Villeneuve

- Le personnel de soutien

Julie Duperré

Diane Richard

Louis-Philippe Tremblay

Rencontres

Quatre (4) rencontres par année sont prévues.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité de répartition des ressources

Détenteur des documents officiels : Services des ressources financières

Mandat

Mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs, les principes et les critères de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275 de la LIP;

Recommander la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 de la LIP, telle que proposée par les Services éducatifs et/ou les comités sectoriels du primaire et/ou du secondaire;

Approuver les différents modèles de répartition de ressources financières du Centre de services scolaire et en recommander l'utilisation ou la révision :

- Les modalités d'allocation des ressources aux établissements;
- Les modèles de répartition de l'organisation scolaire du primaire (incluant le préscolaire) et du secondaire ;
- Le modèle de répartition du produit maximal de la taxe;
- Le modèle de répartition du financement des plans d'effectifs autres que cadres et enseignants des écoles secondaires (Points C);
- Le modèle de répartition de la subvention pour la formation professionnelle;
- Le modèle de répartition de la subvention pour la formation générale des adultes;
- Le modèle de répartition des mesures dédiées aux établissements;
- La constitution de mutuelles de risque par secteurs pour l'absentéisme à long terme;
- Les charges du Centre de services scolaire

Examiner annuelle l'impact des plans d'effectifs en consultation;

Élaborer un partage de l'enveloppe d'investissement entre les différents secteurs d'activités en tenant compte d'un plan quinquennal et des « réseaux » identifiés annuellement;

Recommander l'encadrement budgétaire du centre de services scolaire et assurer l'équilibre du budget;

Recommander, s'il y a lieu, les récupérations financières auprès des établissements;

Faire annuellement une recommandation aux membres du conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements conformément à l'article 93.24 de la LIP;

Soumettre toute proposition concernant le budget du centre de services scolaire au conseil d'administration.

Durée du mandat

Le mandat est d'une durée de deux (2) ans, sauf lors de l'institution du comité où des mandats de trois (3) ans sont donnés à un représentant du primaire, à un représentant du secondaire et à celui de la formation générale des adultes.

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité de répartition des ressources (suite)

Composition

- Le directeur général (préside l'élection et assume la direction du comité) : **Pierre Lapointe**
- Le directeur général adjoint aux affaires administratives : **François Légaré**
- La directrice générale adjointe aux affaires éducatives : **Mireille Dion**
- Le directeur des Services des ressources financières : **Marc Drolet**
- La directrice des Services éducatifs (en vertu de l'article 265) : **Mélanie Rhainds**

- Deux (2) directions du secteur primaire :
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2024) : **Kino Métivier**
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2023) : **Annie Lestage**
 - Substitut : **Valérie Bilodeau**

- Deux (2) directions du secteur secondaire :
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2024) : **Dany Roux**
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2023) : **Laurie L'Hérault**
 - Substitut : **Maude Laflamme**

- Une (1) direction de centre de formation professionnelle :
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2023) : **Sébastien Morais**
 - Substitut : **Hélène Parent**

- Une (1) direction de centre d'éducation des adultes :
 - Mandat de 2 ans (échéance août 2024) : **Johanne Bissonnette**
 - Substitut : **Diane Laberge**

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- ↻ 11 novembre 2022
- ↻ 20 janvier 2023
- ↻ 10 février 2023
- ↻ 3 mars 2023
- ↻ 21 avril 2023
- ↻ 12 mai 2023

COMITÉS PRESCRITS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité d'engagement pour la réussite des élèves

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

(L.I.P.)

193.6 Le Centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves formé d'au plus 18 membres.

Un des membres doit posséder une expérience de travail auprès d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La direction du comité d'engagement pour la réussite des élèves est confiée au directeur général du centre de services scolaire ou à la personne qu'il désigne en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa.

193.7 Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions :

- 1° d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
- 2° d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- 3° de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- 4° de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

Composition (mandat de 2 ans – échéance 2023)

- | | |
|--|----------------------------|
| ➤ La directrice générale adjointe aux affaires éducatives : | Mireille Dion |
| ➤ Deux (2) membres du personnel enseignant d'une école : | Catherine Turcotte |
| | Marie-Noëlle Goulet |
| ➤ Un (1) membre du personnel enseignant d'un centre d'éducation des adultes : | Stéphanie Frégeau |
| ➤ Un (1) membre du personnel enseignant d'un centre de formation professionnelle. : | Valérie Godhue |
| ➤ Un (1) membre du personnel professionnel non enseignant : | Dominique Papillon |
| ➤ Un (1) membre du personnel de soutien : | Joëlle Vaudreuil |
| ➤ Un (1) directeur d'un établissement où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire : | Christian Faucher |
| ➤ Un (1) directeur d'un établissement où est dispensé de l'enseignement secondaire : | Isabelle Desmeules |
| ➤ Un (1) directeur d'un centre de formation professionnelle : | Mathieu Bilodeau |
| ➤ Un (1) directeur d'un centre d'éducation des adultes : | Audrey Corneau |
| ➤ Un (1) membre du personnel d'encadrement responsable des services éducatifs : | Mélanie Rhains |
| ➤ Un (1) membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation : | Nancy Gaudreault |

Total : 13 membres

Rencontres :

- ⇒ Environ 4 rencontres par année.

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPUI)

Détenteur des documents officiels : Direction générale adjointe aux affaires éducatives

Mandat

Déposer un projet de planification de l'utilisation des immeubles, en vue de répondre aux besoins de logement des clientèles et à l'organisation des services éducatifs pour les cinq (5) prochaines années particulièrement pour l'utilisation des écoles primaires;

Déposer au comité consultatif de gestion le projet de plan triennal à soumettre à la consultation;

Faire des propositions sur l'utilisation des immeubles excédentaires. Ce comité soumet d'abord des propositions au comité consultatif de gestion, qui en fait l'étude en vue de recommandations au Centre de services scolaire.

Le comité devra faire état des impacts financiers et pédagogiques découlant de ses recommandations.

Composition

- La directrice générale adjointe aux affaires éducatives (responsable) : **Mireille Dion**
- Un (1) représentant des Services des ressources matérielles : **Éric Fortin**
- Un (1) représentant des Services éducatifs : **Carole Lefebvre**
- Un (1) représentant des Services des ressources financières : **Marc Drolet**

- Six (6) représentants du comité consultatif de gestion :
 - Secteur primaire :
Maude Laflamme
Josée Joyal
Dominic Gauthier
 - Secteur secondaire :
Christian Faucher
 - Secteur formation professionnelle :
Denis Castonguay
 - Secteur éducation des adultes :
Olivier Matte

- Trois (3) représentants du comité de parents :
Lydie Pincemin
France Brunelle
Sandra Savard
Cléophas Akitegetse

 - Substitut :

Rencontres

Les mercredis suivants, à 9 h :

- ☞ 14 septembre 2022
- ☞ 26 octobre 2022
- ☞ 17 mai 2023

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité tactique des technologies de l'information et des communications (TACTIC)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Les membres du comité tactique des technologies de l'information et des communications ont un rôle consultatif. Ils peuvent discuter des enjeux et, au besoin, faire des recommandations au comité stratégique concernant :

- Le plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des mesures qui en découlent.
- La mise en place des actions du plan directeur en TI et l'échéancier des travaux qui en découle.
- Les défis de la sécurité de l'information.
- Tout autre recommandation concernant les technologies ayant un impact important sur l'organisation.

Composition

- Le directeur des Services de l'informatique : **Francis Bélanger**
- Le régisseur des Services de l'informatique : **Jean-François Parent**
- L'agent d'administration des Services éducatifs : **Éric Sasseville**
- La directrice des Services éducatifs : **Mélanie Rhains**

- Trois (3) directions du secteur primaire : **Ann-Marie Boucher**
Marie-Josée Veilleux
Christine Fortier

- Deux (2) directions du secteur secondaire : **François Pouliot**
Élizabeth Fortin

- Une (1) direction de centre de formation professionnelle : **Hélène Parent**

- Une (1) direction de centre d'éducation des adultes : **Julie Larrivée**

- Le directeur général adjoint aux affaires administratives (au besoin) : **François Légaré**

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- ⇒ 23 septembre 2022
- ⇒ 23 février 2023
- ⇒ 2 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité stratégique des technologies de l'information et des communications (STRATIC)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Les membres du Comité stratégique des technologies de l'information et des communications ont un rôle décisionnel sur les éléments suivants :

- Les stratégies permettant l'atteinte des résultats visés concernant la culture numérique dans le PEVR.
- Les enjeux du plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Les stratégies de mise en place des actions du plan directeur en TI et l'échéancier des travaux qui en découle.
- Les stratégies visant la mise en place des politiques, des règlements et des autres éléments requis par la loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles.
- Le portefeuille de projets présenté dans le cadre de la reddition de comptes annuelle.
- Les stratégies de promotion et de contrôle touchant la sécurité de l'information.
- Tout autre volet concernant les technologies ayant un impact important sur l'organisation.

Composition

- Le directeur général : **Pierre Lapointe**
- Le directeur général adjoint aux affaires administratives : **François Légaré**
- La directrice générale adjointe aux affaires éducatives : **Mireille Dion**
- Le directeur des Services de l'informatique : **Francis Bélanger**
- Un (1) représentant du comité TACTIC (direction d'établissement) : **Josée Tremblay**
(mandat jusqu'en 2023)

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- 9 septembre 2022
- 9 février 2023
- 19 mai 2023

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité aviseur sur la sécurité informationnelle (CASI)

Détenteur des documents officiels : Services de l'informatique

Mandat

Le comité aviseur a les rôles et responsabilités suivants:

Sécurité informationnelle :

- D'assister le RSI à mettre en place les directives locales en matière de sécurité informationnelle pour assurer la protection du CSSC et la conformité à la réglementation;
- De mettre en place les plans d'actions et les bilans de sécurité informationnelle, les activités de sensibilisation ou de formation ainsi que toute proposition d'action en matière de sécurité de l'information;
- De permettre les échanges et les discussions entre les parties prenantes sur l'évolution des projets en sécurité informationnelle.

Gestion des incidents :

- De mettre en place une équipe de réponses aux incidents de sécurité numériques et non numériques;
- D'élaborer une procédure de réponses aux incidents;
- D'assurer que les contrôles sont en place pour identifier et analyser un incident;
- De s'assurer d'un processus de validation des tests aux réponses d'incidents.

Continuité des affaires :

- D'analyser les processus d'affaires et identifier ceux qui auront un impact majeur au CSSC;
- De réaliser des tests de continuités des affaires pour en valider l'efficacité.

Composition

- Le directeur général adjoint aux affaires administratives : **François Légaré**
- Le secrétaire général : **Érick Parent**
- Le responsable de la sécurité de l'information : **Francis Bélanger**
- Le coordonnateur sectoriel de gestion des incidents : **Roberto Velasquez**

Rencontres

Les vendredis suivants, à 9 h :

- ☞ 25 novembre 2022
- ☞ 24 mars 2023
- ☞ 16 juin 2023

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité d'étude d'une demande de révision de décision

Détenteur des documents officiels : Secrétariat général

(L.I.P.)

9. L'élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration du centre de services scolaire de réviser cette décision.

11. Le conseil d'administration du centre de services scolaire dispose de la demande dans les 45 jours suivant sa réception.

Il peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations.

Dans l'examen de la demande, les intéressés doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations.

Mandat

Mener l'examen sur les faits;

Entendre les représentations des parties en litige;

Entendre les représentations d'expert(s) au dossier, s'il y a lieu;

Recommander le maintien ou non de la décision en fonction du respect des encadrements soulevés;

Présenter l'exposé de ses constatations et formuler sa ou ses recommandations au conseil d'administration.

Composition

- Le secrétaire général (secrétaire du comité – sans droit de vote) : **Érick Parent**

- Un (1) représentant du conseil d'administration : **Christian Jaouich**
(mandat jusqu'en 2023)
Poste vacant
 - Substitut :

- Deux (2) représentants du comité consultatif de gestion :
 - Un (1) représentant du secteur primaire : **Chantale Poirier**
 - Un (1) représentant du secteur secondaire : **Monique Drolet**
 - Substitut : **Catherine Bégin**

- Deux (2) représentants du comité de parents : **Jean-François Durand**
Sonia Poirier Godin
Mélanie Gagnon
 - Substitut :

Rencontres

Le lundi, de 17 h 30 à 19 h 30.

AUTRES DÉLÉGATIONS

Délégation officielle à l'assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec

- Le président du conseil d'administration : **Lydie Pincemin**
- Substitut (vice-président du conseil d'administration) : **Patrick Gravel**